Envoyé en préfecture le 23/01/2026
Reçu en préfecture le 23/01/2026
Publié le
ID : 035-213501521-20260122-2026_007-DE

DCM DU 22 JANVIER 2026

Dossier suivi par :
Direction générale
direction.generale@ville-liffre.fr

DCM N° : *2026.007*

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le **22 janvier** à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni en salle du Conseil.

Date de convocation : 16 janvier 2026 - **Date d'affichage** : 23 janvier 2026
Nombre de conseillers en exercice : 29

20 Présents : Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Alain CLÉRY, Samuel GATTIER, Christophe GAUTIER, Jean-Christophe GILBERT, Éric GOSSET, Grégory PRENVEILLE, Jonathan RAULT, Ronan SALAÜN et Mesdames Claire BRIDEL, Sophie CARADEC, Lydia DERIEUX, Merlene DÉSILES, Chantal FRANCANNET, Awena KERLOC'H, Marie-Christine LESNÉ, Rozenn PIEL, Elsa ROUSSEL et Anne VIOT.

9 excusés : Messieurs Laurent BERTIN, Loïg CHESNAIS-GIRARD, Yannick DANTON, Mickaël ROSETZKY et Mesdames Julie AUBAUD, Laurence BLOUIN-DUFFÉE, Alexandra MARIE, Laëtitia NOËL et Anne-Laure OULED- SGHAÏER,

9 pouvoirs : Messieurs Laurent BERTIN (qui a donné pouvoir à Grégory PRENVEILLE), Loïg CHESNAIS-GIRARD (qui a donné pouvoir à Guillaume BÉGUÉ), Yannick DANTON (qui a donné pouvoir à Alain CLÉRY), Mickaël ROSETZKY (qui a donné pouvoir à Jean-Christophe GILBERT) et Mesdames Julie AUBAUD (qui a donné pouvoir à Awena KERLOC'H), Laurence BLOUIN-DUFFÉE (qui a donné pouvoir à Chantal FRANCANNET), Alexandra MARIE (qui a donné pouvoir à Elsa ROUSSEL), Laëtitia NOËL (qui a donné pouvoir à Lydia DERIEUX) et Anne-Laure OULED- SGHAÏER (qui a donné pouvoir à Christophe GAUTIER).

Secrétaire de séance : Merlene DÉSILES.

Envoyé en préfecture le 23/01/2026
Reçu en préfecture le 23/01/2026
Publié le
ID : 035-213501521-20260122-2026_007-DE

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE DU 18 DECEMBRE 2025

Après avoir procédé à l'appel nominatif des conseillers et vérifié que le quorum est atteint, Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux présents lors de la réunion du 18 décembre 2025 à se prononcer sur la rédaction du procès-verbal des délibérations en séance.

A l'unanimité, les conseillers municipaux présents lors de la réunion du 18 décembre 2025 dernier :

- ADOPTENT la rédaction des délibérations prises lors de ladite séance.

A Liffré,
Le Maire,
Guillaume BÉGUÉ

MAIRIE DE LIFFRÉ
Ille-et-Vilaine

Hôtel de ville
Rue de Fougères
35340 LIFFRE

02 99 68 31 45
contact@ville-liffre.fr

www.ville-liffre.fr